

LES EQUIVALENCES

Les entraîneurs titulaires d'un diplôme antérieur à 2019 doivent demander leur équivalence pour les nouveaux diplômes et blocs de compétences des titres. Les équivalences peuvent être totales ou partielles en fonction du diplôme obtenu avant 2019.

Je suis titulaire d'un diplôme en cours de validité

Animateur de Handball

L'Animateur de Handball donne droit à :

Certificats du titre IV :

- Bloc de compétences 1 : contribuer à l'animation sportive de la structure
- Bloc de compétences 2 : contribuer au fonctionnement de la structure

Entraîneur Régional de Handball

L'Entraîneur régional de Handball donne droit à :

Certificats du titre IV :

- Bloc de compétences 1 : contribuer à l'animation sportive de la structure
- Bloc de compétences 2 : contribuer au fonctionnement de la structure
- Bloc de compétences 5 : entraîner des adultes en compétition
- ou - Bloc de compétences 6 : entraîner des jeunes en compétitions
(en fonction de l'équipe entraînée pendant 2 ans minimum - sur justificatifs)

Entraîneur Inter Régional Jeune et Enfant

L'Entraîneur inter régional jeune et enfant donne droit à :

Certificats du titre IV :

- Bloc de compétences 1 : contribuer à l'animation sportive de la structure
- Bloc de compétences 2 : contribuer au fonctionnement de la structure
- Bloc de compétences 6 : entraîner des jeunes en compétition
- Module 7 « Animer la pratique minihand et hand à 4 »

Passer les épreuves certificatives du BC5 « Entraîner des Adultes » pour obtenir le Titre IV Mention Entraîneur territorial sauf si le candidat peut justifier d'une expérience d'entraînement d'une équipe Adulte de niveau territorial durant 3 ans dans les 5 dernières années sous réserve qu'il ait le PSC1.

Certificats du titre III :

- Bloc de compétences 1 + Bloc de compétences 3 : Former les jeunes

Entraîneur Inter Régional Adulte / Jeune / Enfant + PSC1

L'Entraîneur inter régional adulte jeune et enfant + PSC 1 donne droit à :

Certificats du titre IV :

- Mention Entraîneur Territorial

Certificats du titre III :

- Bloc de compétences 1
- Bloc de compétences 2 Performer avec des adultes
- Bloc de compétences 3 Former des jeunes

LES EQUIVALENCES

Entraîneur Inter Régional Adulte + PSC1

L'Entraîneur inter régional adulte + PSC 1 donne droit à :

Certificats du titre IV :

- Bloc de compétences 1 : contribuer à l'animation sportive de la structure
- Bloc de compétences 2 : contribuer au fonctionnement de la structure
- Bloc de compétences 5 : entraîner des adultes en compétition

Certificats du titre III :

- Bloc de compétences 1
- Bloc de compétences 2 Performer avec des adultes

Si le candidat peut justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe Jeune du plus haut niveau régional ou national durant 3 saisons sportives durant les 5 dernières années, il obtiendra :

- le Titre IV mention « ET »
- Bloc de compétences 1 du titre III
- Bloc de compétences 2 du titre III Performer avec des adultes

Entraîneur Fédéral Jeune et/ou Enfants ou Jeunes ou Enfants

L'Entraîneur Fédéral donne droit à :

Certificats du titre IV :

- Mention Entraîneur Territorial

Certificats du titre III :

- Bloc de compétences 1
- Bloc de compétences 3 Former des jeunes

Certificats du titre II :

- « Entraîneur Formateur »

Entraîneur Fédéral Adultes

L'entraîneur Fédéral Adultes donne droit à :

Certificats Titre IV :

- Mention « Entraîneur Territorial »

Certificats du titre III :

- Bloc de compétences 1
- Bloc de compétences 2 Performer avec des adultes

Certificats du titre II :

- « Entraîneur Professionnel »



LES EQUIVALENCES

BPJEPS Activités Sports Collectifs Mention Handball

Le BPJEPS ASC mention Handball donne droit à :

- Bloc de compétences 1 : contribuer à l'animation sportive de la structure
- Bloc de compétences 2 : contribuer au fonctionnement de la structure
- Bloc de compétences 6 : entraîner des Jeunes en compétition
- Module 5 : agir dans les différents milieux socio-éducatifs et sociétaux
- Module 7 : animer la pratique MiniHand et Hand à 4
- Module 10 : entraîner des joueurs/arbitres ou arbitres/joueurs

La mention Entraîneur territorial peut être acquise sur justificatifs d'entraînement niveau régional ou national durant deux années minimum.

BPJEPS Activités Physiques Pour Tous

Le BPJEPS ES APT donne droit à :

- Bloc de compétences 1 : contribuer à l'animation sportive de la structure
- Bloc de compétences 2 : contribuer au fonctionnement de la structure

BEES 1 Handball

Le BEES 1 Handball donne droit à :

Certificats du titre IV :

- Mention « ET »

Certificats du titre III :

- Bloc de compétences 1
- Bloc de compétences 2 Performer avec des adultes
- Bloc de compétences 3 Former des jeunes
- Titre III : si titulaire de BEES 1 Handball et a une expérience professionnelle de coordination technique d'un club de national ou d'une structure fédérale du PPF durant 3 saisons sportives dans les 5 dernières années .

DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Handball

Le DEJEPS donne droit à :

- Titre III Entraîneur de Handball